



La mystérieuse boîte mail hantée : encore une enquête résolue par la fine équipe de la CGT IP 93 !!!

Le 28 novembre 2024, la CGT IP 93 se rend compte d'un phénomène mystérieux... Sa boîte mail serait hantée par un esprit malfaisant qui bloque l'envoi de ses mails vers leurs destinataires légitimes, les boîtes mails justice !

Les agents du SPIP 93 sont pris de panique, une atteinte si grave à la liberté syndicale ? Ce fantôme n'a-t-il donc aucune limite ? Le désespoir s'installe et une idée lancinante revient sans cesse dans la tête des agents : personne ne pourra l'arrêter...

Mais c'était sans compter sur la CGT IP qui a enquêté des mois sans relâche pour démasquer et stopper ce fantôme liberticide.

Après avoir alerté notre direction locale, saisi la CLSI, informé notre bureau national et après des mois d'attentes et de relances, le fantôme fut enfin démasqué et il n'était autre qu'une entité énigmatique : « *les autorités* », révélé par son propre prestataire technique qui nous a avoué son funeste rôle dans cette supercherie et le blocage de notre boîte mail depuis le 10 octobre 2024.

Face à cette nouvelle embûche, la CGT IP a tenté une mise en demeure auprès du directeur interrégional de l'Île-de-France, qui avait déjà « *alerté* » la CGT IP 93 sur la transmission de ses tracts.

La CGT lui a rappelé que, fantôme ou humain, la liberté syndicale était constitutionnellement protégée et qu'il fallait désormais la laisser tranquille.

Coïncidence ou miracle, la boîte mail CGT IP 93 s'est débloquée le lendemain de la réponse de la DI.

Depuis, la tranquillité regagne peu à peu le SPIP 93.

Si le ton de ce tract se veut humoristique, la réalité, elle, est grave. Notre liberté syndicale a été entravée par ce blocage, sans même que la CGT IP 93 en soit informée.

Cette attaque à la liberté syndicale est loin d'être isolée. Pour rappel, la CGT IP a notamment fait l'objet d'une procédure bâillon il y a quelques mois à peine lorsqu'elle dénonçait les VSS au sein de l'ENAP (voir communiqué national sur le retrait de la plainte par l'ENAP : [L'ENAP recule face à la CGT IP, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles avance ! – CGT insertion probation](#)).

Mais ça c'était sans compter sur notre pugnacité à résoudre ce « mystère » et surtout à défendre nos valeurs, les droits des agents et les conditions de prise en charge de notre public.

Soyez sûr que nous continuerons de porter votre voix par tract, mail, AG ou petit-déjeuner.

La CGT IP 93